Compte-rendu des CTSD 2nd degrés du 3 et du 11 février 2022

Le CTSD s'est tenu en visio et avait pour ordre du jour la présentation des lignes de gestions des établissements du 2nd degré. Il était présidé par la Directrice académique, Mme HEBRARD, assistée des DAASEN, Monsieur FABRE et Mme BERRIVIN.

La déclaration du Sgen CFDT Aquitaine portait également sur la situation sanitaire qui rend la gestion des établissements et de l'enseignement ubuesque et épuisant pour tous.

Le constat fait unanimement est que le choix de l'administration se porte avant tout sur un recours massif aux heures supplémentaires plutôt que de permettre l'installation d'heures-poste, plus chères mais qui permettraient pourtant de stabiliser et renforcer les équipes. Certaines disciplines souffrent de ces coupe-franches.

Toutes les situations des établissements qui nous fait une remontée ont été présentées à ce CTSD. La seule réponse de l'administration: ces situations sont suivies de près. Le mot **autonomie** (des établissements) a été largement utilisé. Donc la constitution de groupes ou les projets particuliers ne sont pas automatiques et il est demandé aux chefs d'établissement de faire avec ce qui leur était attribué. Rien de plus n'a été accordé.

L'ensemble des organisations syndicales ayant voté contre le projet de répartition proposé par l'administration, le CTSD est reporté au 11 février.

Les établissements ne pouvaient donc pas voter leur répartition de DGH avant le 11 février.

5 nouveaux collèges à la rentrée : Bordeaux Belcier et Le Lac, Le Pian Médoc, Saint Selve, Le Haillan.

D'où il découle des mesures de carte scolaire pour de nombreux collègues qui devront participer au mouvement INTRA du mois de mars.

Le CTSD de repli s'est tenu le vendredi 11 février. Le vote a été unanimement contre cette répartition des DGH dans les établissements. Mais là, notre vote n'étant plus bloquant, les CA peuvent se tenir. C'est le Secrétaire Général qui a présidé ce CTSD. Il n'y a eu aucune modification apportées aux documents du 3 février.

La DSDEN a une réserve de 600 heures pour affiner en juin en fonction des effectifs.

Elle a refusé toutes les audiences demandées par les établissement en indiquant que les équipes devaient se retourner vers les chef d'établissement pour discuter de l'utilisation des DGH.

GT crise sanitaire, jeudi 10 février 202

Ce GT faisait suite à celui organisé au niveau ministériel puis au niveau académique. L'ARS et la Préfecture n'étaient pas représentées. C'est Madame HEBRARD, Directrice Académique qui l'a présidé. Le médecin de la DSDEN était aussi présent.

En lien avec la crise sanitaire, l'académie a pu recruter des AED et des contractuels supplémentaires : maximum 120 contractuels, 75 postes d'AED avec création d'une brigade de 10 AED pour palier les vies scolaires trop impactées par les absences, des contractuels administratifs en appui des

directeurs d'école, et des médiateurs LAC (ceux qui réalisaient le tracing Covid) sont conservés jusqu'aux vacances pour d'autres missions.

Les AESH : beaucoup démissionnent : 318 depuis le début de l'année pour un total de 2500 à peu près.

Il y a eu livraison des masques FFP2 dans les circonscriptions de la Gironde. On a constaté qu'ils n'étaient pas beaucoup demandés. Les établissements du second degrés n'y auront pas accès.

Un nouveau GT se tiendra dans le cours de l'année.

Le 8 février, toujours en visio, s'est déroulé le CTSD 1er degré qui a duré plus de 6h...

Après les déclarations liminaires, la DASEN a reconnu et salué l'engagement de tous les acteurs de l'Education Nationale pour faire fonctionner l'école. Elle précise qu'il y a eu une livraison très importante de FFP2 et qu'un stock conséquent est à la DSDEN, il ne faut donc pas hésiter à en réclamer. Par ailleurs, le nouveau protocole est sensé arriver avant les vacances mais le timing commence à devenir serré. Il est reconnu par la DASEN que l'absence des enseignants dans la liste des personnels prioritaires est une vraie problématique qu'elle a déjà fait remonter. Pour le moment sur les 14 personnes sur liste complémentaire recrutées comme PES, 13 ont répondu favorablement et la 14ème est en suspend. Enfin, concernant le profilage des postes dédoublés, des nouveautés sont apportées : tout enseignants ayant satisfait aux entretiens pourra postuler indifféremment sur les classes dédoublées de GS, CP ou CE1.

L'ordre du jour a vu l'ajout d'un paragraphe au préambule du règlement départemental de Gironde, rappelant aux usagers de l'école leur obligation de respect des enseignants, en tant que fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. Cet ajout a été adopté à l'unanimité et au Sgen CFDT Aquitaine, nous sommes heureux de constater que l'administration reconnait les difficultés que rencontrent les collègues sur le terrain, notamment depuis la crise du Covid.

Les modifications des organisations du temps scolaires des écoles de Gironde sur Dropt, Les Eglisottes et St Brice à La Réole sont acceptées.

Enfin, la répartition des moyens d'enseignement dans les écoles est débattue. La question du remplacement, des postes RASED, des dispositifs ULIS montre malheureusement un manque malgré l'argument de la DASEN selon lequel la Gironde perd des élèves. Les variations de la pression démographique n'expliquent néanmoins pas certains choix opérés. Nous rappelons que nous ne travaillons pas dans nos écoles avec des chiffres mais avec de élèves et même si nous saluons le travail toujours rigoureux des services de la DSDEN, nous ne pouvons pas concevoir les répartitions comme des statistiques. Les réalités de terrain se heurtent bien souvent aux projections chiffrées de la DSDEN et le fonctionnement interne n'est pas identique à une présentation sur tableur.

A la rentrée, selon les chiffres donnés par Mme Hébrard, il y aura 1936 élèves de moins dans le primaire. Mais il y a une dotation de 81 ETP supplémentaires à la Gironde, dont la moitié environ (35 ETP) sera dévolue à l'augmentation (légale) du temps de décharge des directeurs. On peut donc estimer que l'augmentation des moyens n'est véritablement que de 46 ETP.

Pour les classes dédoublées : lors de la fermeture d'une classe ordinaire pour ouvrir un dispositif dédoublé, les collègues en poste auront la possibilité d'effectuer un transfert et d'assurer une année probatoire (sous réserve de l'avis de l'IEN) dans cette classe et d'y être titularisé à la fin de l'année (toujours sous réserve de l'avis de l'IEN et de la commission d'entretien). C'est un premier pas vers une stabilisation des équipes et l'arrêt de l'injustice de fonctionnement qui a vu de nombreux collègues être délogés de leur poste.

Les situations d'école portées par le Sgen CFDT ont toutes été présentées.

Les organisations ayant unanimement voté contre, un nouveau CTSD de repli se tiendra le 1er mars.

Questions diverses :

- 89 contractuels ont été embauchés pour 120 possibles mais Mme Ragaleux, IA-adjointe 1D, reconnait des difficultés avec certains qui démissionnent quasiment de suite ou qui renoncent, sans parler des candidatures qui ne peuvent pas satisfaire à l'exigence de notre métier. Preuve qu'enseigner s'apprend et ne peut être fait par n'importe qui…
- La part variable de la prime REP doit reconnaître l'engagement collectif des écoles (participation au SRAN, vacances apprenantes, etc…).
- Pas de chiffres précis concernant le nombre d'enfants notifiés par la MDPH mais en attente d'AESH au motif « que le nombre bouge tous les jours ». La règle actuelle est de bricoler avec les AESH déjà présentes sur le PIAL.
- ULIS : 30 élèves en attente d'affectation en ULIS école, 53 en attente d'ULIS collège, 25 en attente d'ULIS lycée pro.
- Pas de chiffre pour les IME ou les ITEP du fait de leur dépendance directe à l'ARS.
- La liste des postes EMILE pour 2020 et 2021 sera donnée. A ce propos et suite à une intervention du Sgen CFDT, la DASEN explique qu'il faut l'adhésion des équipes au dispositif pour que cela fonctionne. Nous demandons donc si les équipes sont consultées AVANT implantation. La réponse n'a pas été clairement formulée mais nous en avons déduit que non, conformément aux remontées de terrain dont nous avons bénéficié.
- Les frais de déplacement des TR CL EX PEDA (décharge de direction de 3 classes et moins) : ce sont des frais de déplacement à saisir sur Chorus. La DASEN commence par rejeter la faute sur les services de la DSDEN 47 en charge du paiement. Le Sgen CFDT Aquitaine rappelle que : en novembre, il a été officieusement décidé que ce serait des frais de déplacement à saisir sur Chorus, puis en décembre que ce serait des ISSR à faire saisir par les secrétaires de circonscription, et à nouveau nous revoilà sur des frais de déplacement. Pendant ce temps les collègues ne sont pas payés pour leurs déplacements depuis 5 mois. Le Sgen CFDT Aquitaine fait remarquer qu'il serait dommageable de lancer une consigne syndicale demandant aux TR de ne plus sortir de leur école de rattachement. Engagement est pris de la part de l'administration de faire accélérer les choses.
- Aucune nouvelle pour les évaluations de CP… à l'image du futur protocole sans doute.
- Faits établissements : entre septembre 2021 et février 2022 seulement 63 faits ont été saisis, ce qui est étonnant au regard des nombreux retours que nous avons du terrain. Nous encourageons donc les collègues à rédiger les faits établissements dès qu'un incident portant atteinte à leur sécurité ou à celle de leurs élèves, sur le plan physique ou moral, se produit. Il

ne faut cependant pas oublier de rédiger le fait établissement en anonymant les protagonistes (RGPD oblige).

- Les ruptures conventionnelles : en 2021, il y a eu 29 demandes, 12 ont été acceptées dont 1 a renoncé dans le délai de rétractation, 4 ont été refusées à cause de mise en disponibilité et de demande hors délai.
- L'accord pour le CPF : l'administration liste les priorités réglementaires. La plupart des motifs de refus sont sur la base d'une absence de financement…
- Les contractuels administratifs n'ont pas de fiche de poste mais doivent former un binôme avec la secrétaire de l'IEN : assurer l'accueil téléphonique, gérer le remplacement, suivre des dossiers spécifiques… Ils peuvent ponctuellement se rendre dans les écoles selon les besoins des directeurs.
- Recrutement des contractuels : commissions deux fois par semaine, 10 jours de délai maximum afin de vérifier le casier judiciaire.

La séance est levée à 20h40, après plus de 6h de visio.